République Française

Département de l'Yonne
Arrondissement d'Auxerre
Commune d'ANDRYES

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2025

Présents : Mesdames Marie-Caroline BLANCHOT ; Élodie FLEURY ; Catherine GUYARD ; Marine PINON ; Messieurs ; Florian BIZARD ; Thierry DELHOMME ; Jean-Marc LÉGER ; Julien TISSIER lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Madame Martine STEIN (pouvoir à Jean-Marc LÉGER) ; Jean BEYRAND (pouvoir à Florian BIZARD) ; Monsieur Jérôme FAVIER.

Secrétaire de séance : Catherine GUYARD

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 12 février 2025 ;
- Délibération portant désignation du référent déontologue ;
- Délibération portant travaux sylvicoles ONF 2025 ;
- Délibération portant approbation du Compte Financier Unique 2024 ;
- Délibération portant affectation des résultats 2024 ;
- Délibération portant fixation des taux des taxes locales directes 2025;
- Délibération portant approbation du Budget Primitif 2025 ;
- Délibération portant choix de devis pour reprises de concessions au cimetière ;
- Délibération portant travaux pour la salle des mariages ;
- Délibération portant travaux pour l'Agence Postale Communale ;
- Questions diverses.

Ouverture de la séance à 19h30

Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 12 février 2025

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité. Il conviendra de compléter la date d'installation de la pompe à chaleur dans la salle des fêtes.

Délibération portant désignation du référent déontologue

Le mandat du déontologue, désigné le 24 avril 2023 par la Communauté de Communes de Puisaye-Forterre, étant arrivé à échéance, il convient d'en désigner un nouveau.

Il est proposé de statuer sur la mission du collège de déontologie situé à Dijon, qui propose ses services à titre gratuit, afin d'apporter aux élus tout conseil utile au respect des principes déontologiques.

Le conseil municipal décide de missionner le collège de déontologie de Dijon, qui sera saisi en cas de besoin et autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents.

Délibération portant travaux sylvicoles ONF 2025

L'Office National des Forêts (ONF) a fait une proposition pour la réalisation de travaux sylvicoles sur les forêts communales au titre de 2025.

Après étude du devis, le conseil approuve le devis, à l'exception des travaux de l'article 2 portant sur la parcelle 219 et concernant le broyage de cloisonnement, pas assez matures. Le devis est réduit d'autant.

Le conseil autorise Monsieur le Maire à signer le devis, après suppression de l'article 2.

Délibération portant approbation du Compte Financier Unique 2024

Le conseil municipal approuve le CFU 2024, après exposé du Président de séance. Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Délibération portant affectation des résultats 2024

Le conseil municipal approuve l'affectation des résultats 2024.

Délibération portant fixation des taux des taxes locales directes 2025

Après délibération, le Conseil décide de ne pas augmenter les taux des taxes locales et de maintenir les taux de 2024.

Délibération portant approbation du Budget Primitif 2025

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2025 tel que présenté.

Délibération portant choix de devis pour reprises de concessions au cimetière

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans la continuité de la procédure de reprise de concessions, l'entreprise BILLON a fait une proposition pour la reprise de 5 concessions, sur 2025. Après étude du devis, le Conseil Municipal approuve le devis et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Délibération portant travaux pour la salle des mariages

L'ensemble des devis n'ayant pas encore été réceptionnés, le Conseil Municipal décide de ne pas ouvrir les plis et d'en confier l'étude à la commission travaux, qui présentera les différentes options lors du prochain conseil.

Délibération portant travaux pour l'Agence Postale Communale

Il convient de changer les fenêtres de la future Agence Postale Communale et la dernière fenêtre du rez-de-chaussée située à la cuisine. Deux devis ont été reçus. Après étude des devis, le Conseil valide celui de la société des Fermetures du Haut-Nivernais pour un montant de 4357,88 € TTC et autorise le Maire à rechercher toutes subventions permettant d'alléger le coût pour la commune.

Questions diverses

- Il y a eu un souci d'étanchéité à la salle des fêtes, qui a été corrigé par les agents techniques.

- Un jeu de l'aire de jeux est à enlever et à remplacer.
- La nouvelle table de ping-pong se trouve sur une dalle qui n'est pas de niveau. Il conviendra d'y remédier au moyen de cales ou autres dispositifs.
- Étanchéité de la fontaine : il reste une dernière couche d'enduit hydrofuge à passer pour parfaire l'étanchéité.
- Les lices du terrain de foot ont été installées, comme demandées par la FFF.
- La tonte du terrain de foot doit être réalisée, avec la reprise des entraînements et des matchs à domicile.
- L'éclairage devant la mairie reste allumé la nuit. Il convient de vérifier l'application permettant le pilotage des éclairages.

La séance est levée à 21h55.

Prochain conseil : mercredi 30 avril 2025 à 19h30.

La secrétaire de séance
Catherine GUYARD

Le Maire
Jean-Marc LÉGER